LOGEMENT

Des aides ou prêts au logement sont ouvertes aux actifs et aux retraités (pour certaines prestations seulement) sous des conditions qui prennent en compte la situation et les revenus de chacun :

Une AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION

Un PRET POUR EQUIPEMENT DU LOGEMENT.

Une AIDE A LA PROPRIETE

Un PRET IMMOBILIER COMPLEMENTAIRE

Un PRET AMELIORATION DE L'HABITAT

Un PRET POUR LE LOGEMENT DES ENFANTS ETUDIANTS

Un PRET POUR L'ADAPTATION DU LOGEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES.

La délégation fait aussi suivre par voie de mel les vacances de logement du parc réservé aux fonctionnaires.

MEDICO-SOCIAL

Le médecin de prévention et l'assistante sociale sont à votre disposition pour répondre à vos questions dans leurs domaines respectifs.

Le médecin de prévention assure le suivi médical des agents dans le cadre des visites obligatoires prévues par le décret 95-680 du 9 mai 1995. Il consacre une partie de son activité aux conditions de travail et participe au comité d'Hygiène et Sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Ses missions s'accompagnent d'une sensibilisation à la prévention des risques majeurs (maladies cardio-vasculaires, SIDA, hépatite B, etc...)

L'assistante sociale est une professionnelle de l'aide qui, dans le respect total de votre vie privée, est à votre disposition pour vous écouter, vous informer, vous orienter, vous accompagner dans tous les domaines qui vous préoccupent.

Son intervention peut aussi l'amener à proposer l'établissement de dossier en vue de l'octroi de prestations à caractère exceptionnel.

PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Le PRET SOCIAL et l'AIDE PECUNIAIRE sont des prestations à caractère social marqué. Leur champ d'intervention est limité aux situations difficiles et/ou imprévisibles. L'interlocuteur pour ces prestations est l'assistant de service social (Estelle LEPAGE).

CONSULTATION JURIDIQUE

La délégation départementale met à votre disposition un service de consultation juridique gratuite. Il s'agit d'une première consultation orale n'entraînant nul engagement, destinée à répondre aux difficultés d'ordre juridique auxquelles ont à faire face dans leur vie privée les agents, leurs conjoints, enfants ou ascendants.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de demander sans formalités particulières un «bon de consultation » à la délégation.

VACANCES-LOISIRS

Séjours familiaux en résidences de vacances, séjours sportifs ou thématiques, voyages, une gamme complète de produits vacances est à la disposition de tous les agents du ministère, actifs ou retraités.

LES BROCHURES VACANCES

Différentes brochures paraissent chaque année et circulent dans les services. Vous pouvez aussi vous les procurer auprès de la délégation

- LES BROCHURES VACANCES ENFANTS (colonies)

Les prestations détaillées dans ces brochures sont proposées à des tarifs qui varient selon les revenus de la famille et la période de séjour. Les prix de ces séjours enfants intègrent la subvention interministérielle.

LES SUBVENTIONS INTERMINISTERIELLES

Les enfants âgés de moins de 18 ans au début du séjour peuvent bénéficier des subventions : maisons et villages familiaux de vacances, villages et gîtes, colonies de vacances, centres aérés et séjours linguistiques. Cette prestation est modulée selon le quotient familial. Pour les modalités pratiques s'adresser à la délégation.

LES ACTIONS LOCALES

CREDITS D'ACTIONS LOCALES

Depuis 1991, un ensemble de prestations regroupées sous le vcable Manifestations de solidarité bénéficient de crédits déconcentrés, dont le volume est proportionnel au nombre d'actifs, de retraités et d'enfants du personnel. Le Conseil Départemental d'Administration des Services Sociaux (CDAS) détermine le choix des manifestations à organiser.

Le budget, dénommé CREDITS D'ACTIONS LOCALES permet à chaque département de définir des actions spécifiques.

Ainsi dans la Manche ont été réalisées notamment des actions :

dans le domaine des loisirs :

Une sortie sur l'île anglo-normande de GUERNESEY en 2016 mais aussi des sorties au zoo de Champrépus, à l'ARMADA de ROUEN, au château de la Bourbansais, à l'aquarium de St-Malo, à Disneyland Paris, au parc Astérix...les années précédentes.

dans d'autres domaines :

la mise en place d'un service de première consultation juridique gratuite

Une convention avec une Conseillère en Economie Sociale et Familiale

des opérations chèque-lire pour les adolescents.

Un repas annuel des retraités.

ARBRE DE NOEL

L'Arbre de Noël constitue la grande manifestation d'amitié et de solidarité de l'année, car elle permet aux collègues des différentes directions de se rassembler dans un cadre convivial avec les enfants.

L'arbre de Noël a été organisé le dimanche 18 décembre 2016 au parc des expositions de SAINT-LO..